



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2019-7-6-5

Séance du lundi 1 juillet 2019

### **FINANCEMENT DE LA PART DEPARTEMENTALE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES NOTIFICATION ANNUELLE 2019**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

M. BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, HEMEDINGER, JANDER, Mmes LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. ADRIAN donne procuration à Mme SCHMIDIGER.  
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.  
Mme JENN donne procuration à Mme BOHN.  
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.  
M. MULLER Lucien donne procuration à Mme MARTIN.  
M. MUNCK donne procuration à M. SCHITTLY.  
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-6-2 du 19 février 2015 relative au Budget Primitif cadre de vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-2-6-3 du 17 mars 2017 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018-6-6-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,
- VU la convention d'autorisation de financement complémentaire entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques signée le 18 décembre 2016 entre le Département du Haut-Rhin et la Région Grand Est,
- VU la convention cadre relative à la gestion en paiement associé par l'Agence de Service et de Paiement (ASP) des mesures du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de la programmation 2014-2020 conclue le 25 janvier 2017 entre le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est et l'ASP,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 26 septembre 2016 et du 10 mai 2019,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le montant total des autorisations d'engagement affectées par le Département pour la campagne 2019 des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), soit un montant maximum sur 5 ans de 50 000 € pour le PAEC « Territoires du Haut-Rhin » ;
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la notification 2019 afférente, annexée à la présente délibération ;
- Autorise le versement à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) de la part départementale au titre de l'année 2019 des MAEC ; la somme prévisionnelle s'élève au maximum à 10 000 €. Ce montant sera prélevé sur le programme C851, chapitre 65, fonction 738, nature 65738, code 2148.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité